

REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 29 MARS 2016
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE (Corrèze)

L'an deux mil SEIZE, le 29 MARS, les membres composant le conseil municipal de la commune de SAINT GENIEZ O MERLE (Corrèze) se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOUSSU CORINNE, Maire

Madame Le Maire ouvre la séance à 18H30, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

Etaient présents : C.BOUSSU-M.DALAIS-O.GUBERT-MF JURBERT-A.DE PEREIRA-MOURET A-

Absents : MF CHEVALLIER-F.JAUFFRET-J.DILLARD-M BOYER-

A l'unanimité des membres présents, A DE PEREIRA est désigné Secrétaire de séance par le conseil municipal

ICA

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adhérer à l'ICA du canton de St Privat en attribuant à l'association une subvention de 4€x 94 HABITANTS inscrite à l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP2016 de la commune

Règle sa cotisation annuelle fixée à 32€ pour l'année 2016

BUDGET DE LA COMMUNE-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Conforme en tout point avec le CA de la commune.

Il a bien intégré le BP ainsi que les décisions modificatives prises en 2015

Toutes les écritures ont été reprises

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2015 remis par le trésorier

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 établi par le comptable

BUDGET DE LA COMMUNE-APPROBATION DU CA2015

ME LE MAIRE laisse la présidence de l'assemblée à ODETTE GUBERT pour faire voter son CA et ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le CA2015 du budget de la commune et ses annexes arrêté conformément aux résultats ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses 403 933.35

Recettes 529 877.12

Résultat de la section +125 943.77

Section d'investissement

Dépenses 175 718.76

Recettes 271 930.90

Résultat de la section 96 212.14

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Me le maire fait part à l'assemblée de la nécessité avant le vote du budget de déterminer les taux des taxes directes locales

La TH s'élève à 12.39

TF bâti 14.73

TF non bâti 40.02

CFE 34.72

Me le maire propose en dépit de la baisse des dotations de l'état de reconduire la stabilité des taux

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de maintenir ces taux pour 2016

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le BP de la commune pour 2016 par chapitre arrêté en équilibre pour chaque section comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 541 463.91

Chapitre 011 charges à caractère général	173 995.91
012 charges de personnel	189 100.00
014 atténuations de produits	9500.00
65 autres charges de gestion courante	75 355.00
66 charges financières	7690.00
67 charges exceptionnelles	50.00
042 opérations d'ordre	25 503.00
023 virt sect. investis	55 270.00
022 dépenses imprévues FONCT	5000.00

Recettes**541 463.91**

Chapitre 77 produits exceptionnels	23 076.00
70 produits des services	107 521.00
73 impôts et taxes	293 868.00
74 dotations subventions	32 637.00
75 autres produits de gestion courante	11 000.00
002 résultat de fonctionnement reporté excédent	63 361.91
013 atténuations de charges	10 000.00

Section d'investissement**Dépenses****353 319.00**

Chapitre 20 immobilisations incorporelles	9000.00
21 immobilisations corporelles	15 700.00
16 rbt emprunts	44 080.00
020 dépenses imprévues inv.	3039.00
23 immobilisations en cours	281 500.00

Recettes**353 319.00**

Chapitre 13 subventions d'investissement	95 552.00
16 emprunts	200
001 solde exécution inv. reporté	96 212.14
10 dotations fonds divers réserves	80 581.86
021 virt section de fonct	55 270.00
040 opérations d'ordre	25 503.00

Décide d'attribuer une enveloppe de subventions de fonctionnement aux associations cpte 6574 conformément au tableau intégré au BP

BUDGET ANNEXE eau APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le cpte de gestion 2015 du budget annexe eau établi par le comptable

Budget annexe eau approbation du CA2015

Après en avoir délibéré et me le maire ne prenant pas part au vote le conseil municipal approuve le CA2014 du budget annexe eau de la commune arrêté conformément aux résultats ci-après

Section d'exploitation

Dépenses 28 436.67

Recettes 28 781.24

Résultat de la section 344.57

Section d'investissement

Dépenses 5233.30

Recettes 35 754.06

Résultat de la section 30 520.76

Budget EAU2016

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le BP EAU2016 par chapitre arrêté en équilibre pour chaque section comme suit

Section d'exploitation

Dépenses 53 022.57

Chapitre 011 charges à caractère général	28 180.57
012 charg.pers.	1200.00
014 atténuations de produits	7000.00
65 autres charges gestion courante	100.00
042 opérations d'ordre entre section	16 542.00

Recettes 53 022.57

042 opérations d'ordre	5235.00
70 ventes	18 600.00
74 subventions d'exploitation	28 843.00
002 excédents reporté2015	344.57

Section d'investissement

Dépenses 47 062.76

Chapitre 23 immobilisations en cours	21 827.00
20immobilisations incorporelles	20 000.76
040 opérations d'ordre	5235.00

Recettes 47 062.76

001 solde exécution inv. reporté	30 520.76
040 opérations d'ordre	16 542.00

En 2016, environ 30 compteurs seront remplacés chez les abonnés

FORFAIT COMMUNAL 2015/2016(ALRIVIE THOMAS/ALRIVIE CAMILLE)

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de prendre les dispositions pour que la participation de la commune soit versée

501.93€/an pour 1 élève de classe primaire

L'école j d'arc accueille 2 enfants s domiciliés dans la commune

Mme le maire donne connaissance de l'article 442-5-1 du code de l'éducation qui précise les conditions dans lesquelles les communes de résidence ont l'obligation de contribuer au fonctionnement des écoles sous contrat d'association

L'école j d'arc remplit une mission de service public qui nécessite ce financement

CONTRAT MAINTENANCE SAUR

MME LE MAIRE propose de retenir la SAUR pour le lavage des réservoirs de la commune pour une durée de 3 ans à compter du 1mai2016 et pour un montant annuel de 1650€ht

Donne pouvoir à Mme le maire pour signer la convention

RENOUVELLEMENT LOCATION PETIT LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE NON MEUBLE

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de renouveler la location du petit logement de l'ancien presbytère non meublé à M.RENE ALRIC à dater du 01042016 jusqu'au 31032017 aux conditions stipulées dans le contrat de location de un an

FIXATION TARIFS 2016(entrées-boutique-sermus)

Délibérations ci-annexées

CREATION EMPLOI SAISONNIER 2016

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour la création pour 2016 de 10 emplois d'agents non titulaires non permanents à compter du 01 avril 2016

Charge Mme le maire de signer les contrats à intervenir

Les crédits seront prévus au bp2016

MODIFICATION REGIE RECETTES TOURSDEMERLE (encaisse-nomination régisseur suppléant)

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'après plusieurs jours consécutifs sans dégagement possible auprès de la Trésorerie le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est porté à 15000€

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel MME LACOSTE régisseur titulaire sera remplacé par M. guillaume CHAUDIERES mandataire suppléant

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER/ANIMATION 2016 TOURS DE MERLE

Mme le maire présente au conseil municipal le programme d'animation des TDM ayant pour objet de mettre en valeur 2 points forts du site : la nature et l'histoire médiévale

Le montant prévisionnel du projet est de 18352.51€HT

-Décide de réaliser ce projet

-autorise MME LE MAIRE à solliciter une subvention auprès du GAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE au titre du programme LEADER (14682€)

SICRA

Le conseil municipal accepte que la commune participe au coût d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 70% pour 2016

Laisse une part versée par l'administré à la taxe (30%) qui est perçue directement par le TP via les impôts fonciers

MME BOUSSU rappelle que le SICRA sera dissout en 2017 (LOI NOTRE/Nouvelles compétences)

QUESTIONS DIVERSES

Remerciement d'avoir partagé leur peine MME YVONNE DUPEYROUX (fils JV VIEYRES)

Préparation Comice 13/08/2016

Crise sanitaire déclaration de détention d'oiseaux et volailles

Réflexion → gestion future TDM

Fin de la séance 22H00

CORINNE BOUSSU

Maire

A DE PEREIRA

Secrétaire